



MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 31 octobre 2016

Préavis municipal n° 14/2016

Rénovation du refuge du Bambois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité donne suite par le présent préavis au rapport du 22 avril 2016 de la commission chargée de l'étude du préavis n° 01/2016.

Pour rappel, les conclusions de ce rapport, acceptées par le Conseil communal lors de la séance du 10 mai 2016, engagent la Municipalité à :

- entretenir régulièrement, par le budget ordinaire, les refuges communaux en planifiant les travaux nécessaires d'amélioration pour les prochaines années ;
- présenter un préavis pour un projet de rénovation totale du refuge du Bambois, permettant à ce dernier d'accueillir au minimum 6 personnes confortablement, et prévoir, en principe, le financement par le fonds « Réserve du droit du Risoud ».

C'est ce second point qui fait l'objet du présent préavis.

Introduction

Le refuge du Bambois est vétuste et peu accueillant. Une visite de la Municipalité *in corpore* a permis de vérifier l'état d'usure avancé de certaines pièces d'équipement et le manque général de luminosité. Du côté positif, la Municipalité a constaté que sept personnes pouvaient se tenir attablées sans peine à l'intérieur.

Bien que le refuge du Bambois ne soit pas nécessairement le refuge communal en moins bon état, il est le seul qui demeurera légalement accessible à la circulation motorisée une partie de l'année (du 1^{er} juin au 1^{er} décembre). Il se trouve en outre sur le tracé des pistes de ski de fond. Pour ces raisons, il se justifie d'apporter un soin particulier à sa rénovation.

Le fonds « Réserve du droit du Risoud », actuellement doté de CHF 63'000.- (compte 9282.9) et alimenté annuellement à hauteur de CHF 3'000.- par la Commune, permet une certaine latitude dans les projets de rénovation. À l'inverse, les moyens mobilisables au travers du budget ordinaire ne doivent pas être surestimés dans les années à venir : une perspective économique serrée ainsi que les réformes cantonales et fédérales liées à la fiscalité des entreprises incitent à une certaine retenue. Aussi peut-on partir du principe

que les améliorations des refuges commanditées par le Conseil communal pour les prochaines années reposeront en bonne partie sur l'exploitation du fonds « Réserve du droit du Risoud ».

La question est dès lors de savoir quelle part de ce fonds l'on souhaite consacrer spécifiquement au refuge du Bambois.

Le projet

Dans son rapport du 22 avril 2016, la commission chargée de l'examen du préavis n° 01/2016 a estimé qu'il n'était pas opportun de procéder uniquement à des travaux d'amélioration du refuge du Bambois, tels que prévus dans le préavis (CHF 5'000.-), mais de présenter un projet de rénovation globale de ce refuge tel que suggéré dans le rapport du service forestier au point 5.2.1 – soit la réfection complète du refuge (y compris agrandissement) afin de pouvoir accueillir un minimum de 6 personnes de manière confortable, et l'aménagement d'une place de pique-nique avec table et bancs, foyer et places de parc.

Le rapport du service forestier en question prévoyait le démontage et la construction d'un refuge neuf, mais identique, pour un budget de CHF 34'160.-. Revu à la hausse en fonction des souhaits de la commission, en particulier l'agrandissement, et d'une réflexion plus mûre sur les coûts réels d'une telle entreprise, ce projet révisé fait l'objet de la « Variante 1 ».

Eu égard à la retenue économique citée plus haut, la Municipalité se permet de soumettre en outre au Conseil une alternative moins coûteuse sous l'intitulé de « Variante 2 ».

Variante 1

La variante 1 correspond au souhait exprimé par la commission. Elle comprend le démontage du présent refuge et la construction d'un bâtiment neuf. Elle comprend également l'aménagement d'une place de pique-nique et de places de parc.

Rénovation totale

Position	Unité	Nombre	Prix unit.	Total (CHF)	Total sans h bûcherons (CHF)
Démontage de l'ancien refuge	h	50	60.00	3 000.00	-
Evacuation des matériaux/ transport	Forfait	1	600.00	600.00	600.00
Terrassement	h / loc.	10	250.00	2 500.00	2 500.00
Agrandissement base du refuge	Forfait	1	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Pré-construction au hangar forestier	h	210	60.00	12 600.00	-
Montage du refuge sur place	h	90	60.00	5 400.00	-
Bois de construction	m3	20	200.00	4 000.00	4 000.00
Couverture	Unité	1	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Nettoyage citerne / raccordement	h	20	60.00	1 200.00	-
Mobilier intérieur (1 table, 2 bancs)	Forfait	1	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Fourneau et cheminée	Unité	1	3 500.00	3 500.00	3 500.00
Fenêtre et porte	Forfait	1	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Aménagement intérieur	h	36	60.00	2 160.00	-
Aménagement extérieur	h	20	60.00	1 200.00	-
Table extérieur	Unité	1	1 200.00	1 200.00	1 200.00
Banc extérieur	Unité	3	100.00	300.00	300.00
Place de feu (grille, foyer)	Forfait	1	800.00	800.00	800.00
Suivi de chantier et organisation	h	10	85.00	850.00	-
Divers et imprévus	Forfait	1	4 500.00	4 500.00	4 500.00
Frais de mise à l'enquête			4 000.00	4 000.00	4 000.00
Dons	Unité	1	-600.00	-600.00	-600.00
Total estimation				63 210.00	36 800.00

Cette variante a l'avantage de constituer une rénovation totale, soit la construction d'un refuge flambant neuf – chose qui manque peut-être sur notre Commune. Elle consommerait en revanche la totalité du fonds « Réserve du droit du Risoud », limitant les possibilités de rénovation d'autres refuges dans les années à venir. En outre, elle pourrait comporter certains obstacles juridiques sur le plan de la construction.

À notre sens, le choix de cette variante doit reposer sur la conscience de concentrer de nombreuses ressources en un seul endroit au détriment d'une distribution plus large. Cette option peut se justifier par l'accessibilité particulière du site.

Variante 2

La variante 2 forme une version allégée de la première. Elle comprend le remplacement du toit et des gouttières, l'assainissement de la citerne, le remplacement du mobilier, l'ouverture d'une fenêtre supplémentaire, ainsi que l'aménagement d'une place extérieure et de places de parc.

Rénovation partielle

Position	Unité	Nombre	Prix unit.	Total (CHF)	Total sans h bûcherons (CHF)
Démontage du toit et des gouttières	h	12	60.00	720.00	-
Evacuation matériaux / transport	Forfait	1	600.00	600.00	600.00
Terrassement	h / loc.	3.5	250.00	875.00	875.00
Couverture	Unité	1	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Nettoyage citerne / raccordement	h	20	60.00	1 200.00	-
Mobilier intérieur (1 table, 2 bancs)	Forfait	1	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Fenêtre	Unité	2	1 500.00	3 000.00	3 000.00
Réfection cheminée	h	6	60.00	360.00	-
Aménagement intérieur	h	10	60.00	600.00	-
Aménagement extérieur	h	20	60.00	1 200.00	-
Table extérieure	Unité	1	1 200.00	1 200.00	1 200.00
Banc extérieur	Unité	3	100.00	300.00	300.00
Place de feu (grille, foyer)	Unité	1	800.00	800.00	800.00
Suivi de chantier et organisation	h	8	85.00	680.00	-
Divers et imprévus	Forfait	1	2 500.00	2 500.00	2 500.00
Dons	Unité	1	-600.00	-600.00	-600.00
Total estimation				19 435.00	14 675.00

Cette variante a l'avantage de coûts réduits et de la simplicité administrative. Elle permet d'envisager des travaux d'importance équivalente dans d'autres refuges communaux dans les années à venir. Elle manque toutefois de réaliser l'objectif d'agrandissement fixé par la commission, et ne permet pas d'obtenir l'effet de « neuf » souhaité par certains.

Le choix de cette variante formerait l'expression d'une position claire en matière de dépenses communales.

La Municipalité préconise la variante 2.

Conclusions

Au vu de ces différents éléments, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis n° 14/2016 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la « Variante 2 » proposée par la Municipalité aux fins de la rénovation partielle du refuge du Bambois et l'autoriser à entreprendre ces travaux,
2. de donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien cette réalisation,
3. d'accorder dans ce but un crédit de CHF 19'435.- pour ladite rénovation partielle et de financer ces travaux par les liquidités courantes,
4. d'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Réserve droit du Risoud » compte 9282.9.

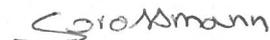
Au nom de la Municipalité

Le Syndic


P. Cotting



La Secrétaire



Sylvie Grossmann Goncerut

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2016.

Municipal responsable : M. Maximilien Stauber

Commission chargée de l'étude du préavis n°14/2016

Mme Evelyne Meylan-Aubert, convocatrice
Mme Véronique Progin
M. Georg Michel Robra
M. Christian Rochat
M. Raphaël Rochat